



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

**Nombre de membres**

| dont le Conseil doit être composé | En exercice | Qui assistent à la séance | Qui ont pris part à la délibération |
|-----------------------------------|-------------|---------------------------|-------------------------------------|
| 53                                | 52          | 34                        | 44                                  |

**N° 2025-58**

**OBJET : Actualisation annuelle de la tarification des accueils de loisirs péri et extra scolaires et des accueils jeunes**

**L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures trente,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais, dûment convoqué en date du treize mai, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire au siège de la communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS, Président.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Sandrine BARTHE, Martine BORDENAVE, Patricia CAVALIERI D'ORO, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Cathy HOAREAU, Viviane IMBERT, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Mathieu BERARD, Dominique BLANCHOT, Patrick BRIOL, Olivier CARTE, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Michel COURTIADÉ, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Éric DIDIER, Julien GODEFROY, Régis GRANGE, René MARCHAND, André MARQUET, Joël MASSACRIER, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Philippe ROBIN, Pascal TATIBOUET, Michel ZDAN ;

**ABSENTS AVEC PROCURATION :** Fabienne BARRE donne procuration à Dominique BLANCHOT, Fanny CAMPAGNE ARMAING à Olivier CARTE, Emilie FREYCHE à Patrick BRIOL, Richard HALUPNIZCAK à Nadia ESTANG, Céline HEBRARD à Floréal MUNOZ, Hélène JOACHIM à Claude DIDIER, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à Viviane IMBERT, Viviane PAUBERT à Régis GRANGE, Laurence VASSAL à Céline GABRIEL, Sébastien VINCINI à Monique COURBIERES ;

**ABSENTS EXCUSES :** Gisèle ALAUZY, Jean-Claude BLANC, André COSTES, Yoann DARCHE, Catherine MONIER ;

**ABSENTS :** Didier GALLET, Serge MARQUIER, René PACHER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Nadia ESTANG a été nommée secrétaire de séance.**

Madame Joséphine ZAMPESE, Vice-Présidente en charge de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, rappelle que la grille tarifaire des accueils de loisirs péri et extra scolaires et des accueils jeunes de la communauté de communes a été révisée le 6 juillet 2021, par délibération n° 2021-109, instaurant une tarification basée sur une logique de taux d'effort et posant le principe d'une augmentation de ce taux d'effort de 3 % chaque année jusqu'à l'année 2026-2027. Il convient donc d'actualiser la tarification pour l'année scolaire 202/2026.

Il est proposé :

- D'appliquer les taux d'efforts suivants :
  - Journée avec repas : 1.12 %
  - Journée sans repas : 0.96 %
  - Demi-journée avec repas : 0.83 %
  - Demi-journée sans repas : 0.68 %
- De maintenir le calcul du tarif plancher calculé sur le QF 800 et fixer ainsi les tarifs plancher suivants :
  - Demi-journée sans repas : 5,44 €
  - Demi-journée avec repas : 6,64 €
  - Journée sans repas : 7,68 €
  - Journée avec repas : 8,96 €
- De déterminer le calcul du tarif plafond sur le QF 1600 et de fixer ainsi les tarifs plafond suivants :
  - Demi-journée sans repas : 10,88 €
  - Demi-journée avec repas : 13,28 €
  - Journée sans repas : 15,36 €
  - Journée avec repas : 17,92 €
- De déterminer les tarifs fixes à appliquer aux familles extérieures au territoire suivants :
  - Demi-journée sans repas : 13,98 €
  - Demi-journée avec repas : 15,81 €
  - Journée sans repas : 16,97 €
  - Journée avec repas : 19,10 €



Madame la Vice-Présidente précise que sont considérées comme familles extérieures celles dont aucun des deux parents ne réside dans aucune des 19 communes composant la CCBA, même si elles y travaillent.

Elle propose cependant que les agents de la CCBA et le personnel travaillant dans les structures relevant de la compétence de la CCBA (crèches, accueil de loisirs, espaces jeunes) bénéficient du tarif de la CCBA lié au taux d'effort, quelle que soit leur commune de résidence.

Madame la Vice-Présidente précise également que les autres tarifs restent inchangés :

- espaces jeunes gérés par LECGS : adhésion annuelle 13 €.
- sorties ALSH : tarif unique de 5 € en sus du tarif journée, les sorties d'un centre à l'autre à l'intérieur du territoire étant gratuites.
- Séjours et mini-camps : le montant de la participation est fixé selon le coût réel du séjour et selon le quotient familial :

| Quotient familial    | Participation |
|----------------------|---------------|
| Inférieur à 800      | 80 %          |
| Entre 801 et 1 000   | 85 %          |
| Entre 1 001 et 1 200 | 90 %          |
| Entre 1 201 et 1 400 | 95 %          |
| Supérieur à 1 400    | 100 %         |

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**APPROUVE** la tarification des accueils de loisirs péri et extra scolaires et des accueils jeunes tel que proposé,

**DIT** que ces nouveaux tarifs s'appliqueront pour l'année scolaire 2025/2026, avec entrée en vigueur à la rentrée scolaire de septembre 2025,

**PRECISE** que les familles extérieures sont celles qui ne résident dans aucune des 19 communes composant la CCBA, même si elles y travaillent,

**PRECISE** que les agents de la CCBA et les personnels travaillant dans les structures relevant de la compétence de la CCBA (crèches, accueil de loisirs, espaces jeunes), bénéficient du tarif de la CCBA lié au taux d'effort, quelle que soit leur commune de résidence,

**CHARGE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente en charge de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse de toutes les démarches nécessaires pour faire appliquer ces tarifs.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS